



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 NOUMEA CEDEX

Téléphone : 27 02 30

Télécopie : 27 23 45

Le chef de service

à

Monsieur le Directeur

de la société AIR LIQUIDE
BP 7256 DUCOS – 98801 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 11 AOUT 2009

N° CS 09-3160-SI-*1464* DIMENC

Objet : - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Dossier ICPE n° 183 (TDESI_323)

Réf. : - Votre courrier n°HI/BN 1108 du 18 mars 2009

Monsieur le directeur ,

Par courrier visé en référence vous nous avez transmis un dossier relatif à l'regularisation du stockage de bouteilles de propane sur le site de vos installations sise au 277 route de la Baie des Dames – commune de NOUMEA.

Le dossier que vous nous avez présenté ne permet pas d'évaluer précisément l'évolution du risque au sein de vos installations compte tenu des différent changements opérés sur le site tant en ce qui concerne la nature que le volume de activités.

Comme vous nous l'aviez indiqué lors de notre dernier entretien concernant ce sujet, cette démarche ne constitue qu'une étape dans le chantier en cours relatif à la mise à jour de l'autorisation couvrant l'ensemble de vos activités sur ce site.

Cette révision a pour objectif de faire le point sur les installations existantes afin de proposer un arrêté codificatif qui prendrait en compte les modifications intervenues sur l'ensemble des installations, et les évolutions de la réglementation et des techniques disponibles.

Je vous prie de bien vouloir nous transmettre dans les meilleurs délais un échéancier pour la remise d'un dossier complet au regard des éléments sus mentionnés.

Cette affaire est suivie par inspecteur des installations classées au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma parfaite considération.

Le Chef du service de l'industrie

